



Formulaire de mise en candidature 2024

Seules les candidatures reçues avant le **23 février 2024 à 17 h** sont admissibles.

Le formulaire doit être rempli en ligne et les documents à fournir indiqués à la section 3 doivent être acheminés à la Fédération avant le **23 février à 17 h** à l'adresse [PrixInnovation@feep.qc.ca](mailto: PrixInnovation@feep.qc.ca)

1. Information générale

Titre du projet :

Nom de l'école ou des écoles :

Nombre d'élèves participants :

Municipalité ou arrondissement :

Nom du ou des chargés de projet :

Titre du ou des chargés de projet :

Ordre d'enseignement concerné – [Vous pouvez cocher plus d'une catégorie](#)

- Préscolaire
- Primaire
- Secondaire
- Adaptation scolaire

Catégories pour l'édition 2024 – **Vous devez cocher une seule catégorie.**

1 – Innovation pédagogique – Projet école - Préscolaire-primaire

2 – Innovation pédagogique – Projet école - Secondaire

Ces catégories regroupent les projets d'écoles qui visent la bonification des apprentissages de tous les élèves de l'école ou de tous les élèves d'un cycle.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique à la page 3 de présentation des Prix de l'innovation, [cliquer ICI](#).

3 – Innovation pédagogique – Projet classe – Préscolaire-primaire

4 – Innovation pédagogique – Projet classe – Secondaire

Cette catégorie regroupe les initiatives du personnel enseignant dans leur classe ou spécifique à un groupe d'élèves de l'école. Les innovations présentées dans cette catégorie sont des projets qui touchent une ou quelques classes de l'école.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

Pour consulter le tableau qui résume les critères pour évaluer l'innovation pédagogique à la page 3 de présentation des Prix de l'innovation, [cliquer ICI](#).

5 – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers dans les écoles régulières – Préscolaire-primaire

6 – Soutien aux élèves ayant des défis particuliers dans les écoles régulières – Secondaire

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles régulières visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou de douance.

Nous porterons une attention particulière aux initiatives qui mobilisent l'ensemble de l'équipe-école (direction, enseignants et personnel des services complémentaires, etc.) et qui font une différence au niveau de plaisir d'apprendre pour les élèves présentant des défis particuliers.

7 – Innovation pédagogique – Écoles spécialisées en adaptation scolaire

Cette catégorie regroupe les projets d'écoles préscolaires, primaires et secondaires spécialisées en adaptation scolaire visant à fournir des conditions pour favoriser la réussite et le développement du plein potentiel d'élèves ayant un défi particulier, qu'il s'agisse d'un handicap, des troubles d'apprentissages ou d'adaptation ou de douance.

Comme l'indique le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ, 2006), l'innovation en éducation doit avoir pour but premier la réussite de l'élève et cette réussite doit toucher tous les aspects du développement de la personne. On peut donc retenir la définition suivante : « l'innovation en éducation est un processus délibéré de transformation des pratiques par l'introduction d'une nouveauté curriculaire, pédagogique ou organisationnelle qui fait l'objet d'une dissémination et qui vise l'amélioration durable de la réussite éducative des élèves » (p. 26).

8 – Innovation – Collaboration entre les écoles

Cette catégorie regroupe les initiatives qui visent à réunir deux écoles ou plus autour d'une initiative commune, qu'il s'agisse d'un projet qui vise les élèves, les membres du personnel ou toute la communauté des écoles concernées.

La recherche est claire : les meilleurs systèmes éducatifs au monde sont constitués d'établissements autonomes mis en réseau. L'autonomie offre l'agilité, le réseau offre la force du nombre, de la collaboration et de la diversité. La Fédération a fait de la collaboration entre les écoles une des 8 priorités de sa planification stratégique et souhaite documenter et souligner ces initiatives.

9 – Innovation – Développement professionnel

Cette catégorie vise à reconnaître les initiatives d'écoles qui soutiennent le développement professionnel des membres de leur personnel et qui ont adopté des approches novatrices à cet égard.

Le monde dans lequel l'école et le personnel enseignant évoluent exige des adaptations constantes, d'où la nécessité d'assurer le développement professionnel de ses employés. Qu'il s'agisse d'aspects pédagogiques ou technologiques, de bien-être, de santé mentale, d'inclusion ou autres, quelles sont les initiatives innovantes mises en place dans le milieu afin de soutenir la formation continue?

10 – Innovation – Bien-être des élèves

Cette catégorie regroupe les projets visant le mieux-être des élèves. Elle englobe aussi bien des initiatives qui visent à diminuer le stress et l'anxiété chez les jeunes, à les amener à bouger davantage, à bien s'alimenter, à passer du temps à l'extérieur ou encore à prévenir des comportements à risque.

La réussite éducative ne peut se définir uniquement que par l'obtention d'un diplôme. Une des composantes essentielles d'une bonne éducation inclut aussi l'adoption de saines habitudes de vie, tant sur le plan physique que psychologique. Quelles sont les initiatives innovantes de votre école pour soutenir la santé des jeunes, des membres de votre personnel et de votre communauté ?

11 – Innovation – Bien-être du personnel

Cette catégorie regroupe les projets visant le mieux-être du personnel. Elle englobe les initiatives qui visent par exemple la santé physique et mentale, la reconnaissance, l'accueil et l'intégration professionnelle des nouveaux membres du personnel, l'entraide et le maintien d'un climat sain, agréable et stimulant.

2. Dossier de candidature

Veillez noter que la qualité du français fait partie des critères d'évaluation des dossiers de mise en candidature

O
u

Le document doit contenir les informations suivantes :

- Nom du projet
- Objectif du projet
- Date de début et date de fin (réel ou prévu) du projet
- Qui a amorcé et développé le projet
- Description du projet
- Principaux acteurs impliqués
- Étapes de réalisation
- Résultats observés

Décrivez votre projet (maximum 3 000 caractères, incluant les espaces)

3. Matériel pour illustrer le projet

Ce matériel doit être acheminé à l'adresse PrixInnovation@feep.qc.ca avant le **23 février 2024 à 17 h**

1. Deux (2) photos de haute résolution (maximum 10 Mo) avec droit de diffusion grand public
2. Choisir une des trois options suivantes :

1^{er} choix : Lien vers une vidéo (3 minutes maximum). Cette vidéo peut être hébergée sur votre site Internet, *YouTube* ou *Vimeo*. **Notez que les vidéos hébergées sur Google Drive ne sont pas acceptées. Ne pas envoyer de vidéo directement, envoyez simplement un lien. La vidéo doit être disponible pour une durée indéterminée.**

ou

2^e choix : Une présentation PowerPoint d'un maximum de 16 pages est aussi acceptée. À noter : il est possible de produire une vidéo à partir d'un PowerPoint en utilisant le convertisseur intégré au logiciel, vous pouvez même y ajouter des commentaires.

ou

3^e choix : Lien vers une page de votre site Internet qui présente et illustre le projet.

Cette vidéo peut être hébergée sur votre site Internet, *YouTube* ou *Vimeo*. **Notez que les vidéos hébergées sur Google Drive ne sont pas acceptées. Ne pas envoyer de vidéo directement, envoyez simplement un lien. La vidéo doit être disponible pour une durée indéterminée.**

L'école est responsable de s'assurer d'avoir les autorisations de toutes les personnes qui participent à la vidéo, puisque les vidéos seront diffusées sur diverses plateformes.

4. Suivi de votre dossier de mise en candidature

Vous recevrez un courriel de confirmation dans les heures suivant votre envoi. Si vous ne recevez pas de courriel de confirmation, merci de communiquer avec Chantal Loiselle au 514 381-8891, poste 363.

La période de mise en candidature est jusqu'au, 23 février 2024 à 17 h. Seules les candidatures complètes reçues à ce moment seront admissibles.